



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

DÉCISION N°2022/300 Du mercredi 31 août 2022 Fixant les modalités de règlement du contrat passé pour le déroulement d'un Gala de Catch le 15 octobre 2022 avec la société « CATCH WS »

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n°2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le contrat passé pour assurer le déroulement d'un gala de catch présenté par la société CATCH WS, située 7 Rue Edmond Fortin - 77150 MONTEREAU FAULT YONNE, le samedi 15 octobre 2022,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER un contrat pour assurer le déroulement d'un gala de catch présenté par la société CATCH WS, située 7 rue Edmond Fortin - 77150 MONTEREAU FAULT YONNE, le samedi 15 octobre 2022.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Publié le : **15 SEP. 2022**

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

ARTICLE 2 : La dépense afférente à ce contrat, soit 6 000 € pour la préparation et la prestation d'un gala de catch, sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours : Sous-fonction 415 article 611-Sport, après certification du service fait et présentation de la facture.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Madame le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 31 août 2022.

Stéphane RAFFALLI
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne



Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr